

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 janvier 2019

ORDRE du JOUR :

- Délibération : Deuxième tranche travaux traversée de Maisonneuve
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- Délibération : subvention « Amis de Joyeuse »
- Délibération : autorisation demande d'une ligne de trésorerie
- Délibération : subvention RASED
- Délibération : rentrée scolaire 2019
- Délibération : autorisation location logements Maisonneuve
- Délibération : autorisation de dépôt de dossier DETR/DSIL
- Délibération : autorisation de règlement de facture
- Délibération : contrat d'assurance proposé par le centre de gestion de la fonction publique
- Délibération : tarifs encarts publicitaire bulletin municipal
- Changement de strate de population
- Cérémonie des vœux
- Questions diverses :
 - Courrier de 30 millions d'amis
 - Aménagement terreplein en bas de Maisonneuve
 - Banque alimentaire

Présents : Alain Mahey - Chantal Dujancourt- Michel Rocher - Richard Romestant - Michele Menu - Florence Chazalon – Angélique Reynaud – Michel Dalzon

Excusés : Guy Lemmens (pouvoir à Alain Mahey)

Absents : Martine Dhaine- Christian Faugier

Secrétaire de séance : Angélique Reynaud.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

1 - Délibération : Deuxième tranche travaux traversée de Maisonneuve

Le maire fait un point sur l'avancement des travaux, la tranche ferme sur le bas du village est finie, reste la tranche optionnelle sur le haut du village pour une part communale de 173 306 €, répartie comme suit :

- Autofinancement de 120 221 €
- Subvention de 15 000 € du fond de concours de la communauté de communes
- Reste à financer 38 085 € : subvention de 38 500€ du département au titre de la solidarité

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

2 – Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Le plan communal est un outil qui permet de répertorier et planifier l'organisation des acteurs de la commune en cas d'événements majeurs (naturels ou technologiques). Le PCS ayant été réalisé lors du mandat précédent, le maire propose qu'un groupe d'élus travaille sur sa mise à jour. Sont désignés : Angélique Reynaud, Chantal Dujancourt, Michel Rocher.

3 – Délibération subvention « les Amis de Joyeuse »

Suite à l'intervention de la fanfare de Joyeuse lors de la cérémonie du 11 novembre, le maire propose une subvention annuelle de 300 €, qui inclut leurs prestations passées et à venir si besoin.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

4 – Délibération : autorisation demande d'une ligne de trésorerie

Le maire sollicite du conseil l'autorisation de faire des démarches auprès des banques, pour une demande d'ouverture de ligne de trésorerie, en cas de nécessité de financement de la TVA sur première tranche des travaux de la traversée de Maisonneuve.

De même en vue de travaux pour assainissement de Chandolas, avec un cout d'environ 150 000 € (réseau pluvial et réfection haussée), le maire demande une autorisation pour entamer des recherches d'emprunt auprès des banques.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

5 – Délibération subvention RASED

RASED : réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté, qui intervient sur de nombreuses communes, demande une subvention pour payer du matériel spécifique pour le psychologue du réseau, pour la somme de 106,73 € par commune. Le conseil demande que la part des communes soit calculée au prorata des élèves suivi par le RASED et fait part de son refus de payer un nouveau transfert de charges de l'état vers les communes.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

6 – Rentrée scolaire 2019

A ce jour sont scolarisés 9 élèves à l'école, dont 2 partent au collège, et il n'y a pas d'entrée prévue. À la suite des réunions avec les élus de Saint Alban Auriolles, et les parents des 2 écoles, il a été décidé de mettre en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) concentré. Aucune fermeture de classe ne sera prononcée à Chandolas, il s'agit d'un retrait de poste. Les élèves seront transportés à Saint Alban Auriolles à partir de Maisonneuve. Les effectifs du RPI ainsi constitué laissent envisager qu'une cinquième classe ouvre prochainement. Dans ce cas, le RPI concentré se transformera en RPI dispersé sur les deux communes.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

7 - Autorisation location logements Maisonneuve

Le maire demande l'autorisation :

- de faire les démarches pour louer les 2 appartements du presbytère qui sont actuellement vacants.
- de signer des baux avec caution et garant

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

8 - Délibération : autorisation de dépôt de dossier DETR/DSIL

Le maire demande l'autorisation pour déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL), du département de l'Ardèche (Pass Territoires) et de la région, en vue de financer divers travaux : parking de la ferrage, réseau pluvial du bourg. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

9 - Délibération : autorisation de règlement de facture

Il reste une facture à régler pour l'association solidarité Chandolas, qui venait en aide aux réfugiés. Facture de 93,37 €. Le conseil autorise le maire à régler cette dernière.

10 - Délibération : contrat d'assurance proposé par le centre de gestion de la fonction publique

La commune par ce contrat d'assurance participe à la protection sociale sur la complémentaire des agents de la fonction publique (risque prévoyance, maintien salaire...). Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

11 - Délibération : tarifs encarts publicitaire bulletin municipal

Le maire propose de rééquilibrer le prix des encarts publicitaires pour qu'il couvre le coût du bulletin, soit prix de la publicité :

- Une page = 600 €
- ½ page = 300 €
- ¼ page = 150 €
- 1/8 page = 75 €

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

12 – Changement de strate de population

L'INSEE nous a récemment informés que la commune a atteint le nombre de 506 habitants, soit un changement de strate.

13 – Cérémonie des vœux

Le maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le 18 janvier 2019 à 19h à la salle polyvalente.

Questions diverses

- Courrier 30 millions d'amis : un partenariat avec la SPA de Lavilledieu permet à la commune de faire stériliser les chats errants, 50% commune, 50% SPA. L'association " millions d'amis" qui a une convention avec la SPA propose une convention avec la mairie, pour une campagne de stérilisation et d'identification pour environ 30 chats pour un coût de 3 500 €. Le conseil propose de continuer avec la SPA, comme actuellement. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.
- Terre-plein Maisonneuve : proposition de faire clôturer le terre-plein se trouvant en bas de Maisonneuve avant le pont, côté Grillardin, avec des potelets bois pour un cout d'environ 600 €, à faire poser par l'employé communal. Le maire propose de consulter la société qui a déjà posé ceux qui sont dans le village pour avoir un devis et avoir un ensemble cohérent.
- Banque alimentaire : demande d'aide de la banque alimentaire qui aide les personnes défavorisées habitant sur la commune (par le don de denrée alimentaire...), demande au prorata des personnes aider soit 10 familles sur la commune pour un coût d'environ 150 €. Le conseil valide.